

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière du conseil municipal, tenue le 7 avril 2014, à 19h30, à l'Église paroissiale, 2261, chemin des Hauteurs, et à laquelle assistaient :

Monsieur le maire Bruno Laroche
Madame la conseillère Chantal Lachaine
Messieurs les conseillers Yves Dagenais, Donald Riendeau, Philippe Roy et Denis Lemay

Monsieur le conseiller Gilles Beauregard est absent.

Madame Christiane Côté, Directrice générale, assiste également à l'assemblée.

2014-04-503 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Denis Lemay
Appuyé par Chantal Lachaine
Et unanimement résolu

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ

2014-04-504 Adoption du procès-verbal de l'assemblée précédente

Il est proposé par Denis Lemay
Appuyé par Philippe Roy
Et unanimement résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 3 mars 2014 tel que présenté.

ADOPTÉ

2014-04-505 Adoption des comptes du mois

Il est proposé par Denis Lemay
Appuyé par Donald Riendeau
Et unanimement résolu

Que les chèques suivants soient acceptés :
Du chèque numéro 14 701 au chèque numéro 14883, pour un total de
1 238 140.73 \$

Que les prélèvements suivants soient acceptés :
Du prélèvement numéro 1506 au prélèvement numéro 1536, pour un total de
15 890,41 \$.

ADOPTÉ

2014-04-506

Dépôt du rapport du trésorier requis par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c.E-2.2)*, le trésorier doit déposer au conseil municipal un rapport de ses activités et le transmettre au directeur général des élections du Québec;

De prendre acte du rapport d'activités du trésorier 2013, conformément à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et de transmettre ledit rapport au directeur général des élections du Québec.

2014-04-507

Renouvellement de l'entente avec le journal Le Sentier

CONSIDÉRANT que le contrat intervenu entre la Municipalité de Saint-Hippolyte et le journal Le Sentier vient à échéance le 31 mars 2014;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est intéressée à poursuivre sa collaboration avec le journal Le Sentier;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Chantal Lachaine
Appuyé par Philippe Roy
Et unanimement résolu

De renouveler l'entente entre le Journal Le Sentier et la Municipalité pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2017, aux conditions décrites au contrat, pour un total de 17 280 \$ par année, plus les taxes applicables;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir;

D'imputer, pour l'année 2014, la dépense n'excédant pas 17 280 \$, payable à raison de 1 440 \$ par mois à l'activité budgétaire 02 110 00 340 – Publicité – Information

ADOPTÉ

2014-04-508

Achat de mobilier pour la nouvelle bibliothèque

CONSIDÉRANT la demande de soumission no. 784-14 pour l'acquisition du mobilier de la nouvelle bibliothèque;

CONSIDÉRANT les trois soumissions reçues :

Distrimar inc.	31 195.96 \$, plus taxes
Équipement de bureau Robert Légaré Ltée	29 988.21 \$, plus taxes
MJT Consultante inc.	28 885.00 \$, plus taxes

CONSIDÉRANT que la soumission de MJT Consultante inc. est la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Chantal Lachaine
Appuyé par Yves Dagenais
Et unanimement résolu

D'accorder le contrat pour l'achat du mobilier de la nouvelle bibliothèque à MJT Consultante inc., pour un montant de 28 885.00 \$ plus taxes, selon les termes et

2014-04-508 (suite)

conditions de la soumission no 784-14 – Fourniture du mobilier de la nouvelle bibliothèque de Saint-Hippolyte et d'imputer la dépense au règlement numéro 1045-11.

ADOPTÉ

2014-04-509 Contrat de déménagement de la nouvelle bibliothèque

CONSIDÉRANT que le projet de construction de la nouvelle bibliothèque arrive bientôt à échéance et que la Municipalité doit procéder au déménagement de l'ancienne bibliothèque vers ses nouveaux locaux;

CONSIDÉRANT qu'en plus du déménagement, il est requis d'avoir un plan d'organisation et de classement pour les 20,000 documents qui seront placés dans les rayonnages;

CONSIDÉRANT l'offre de services du Réseau Biblio des Laurentides pour la prise en charge du déménagement incluant l'assistance d'une bibliothécaire pour la rédaction d'un plan d'action, la coordination des équipes de travail, l'emballage, le déballage, le transport, la réorganisation physique de la collection et le classement des documents ;

CONSIDÉRANT que Réseau Biblio des Laurentides est un OSBL ayant pour mandat d'offrir des services professionnels aux bibliothèques municipales;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Yves Dagenais
Appuyé par Donald Riendeau
Et unanimement résolu

De retenir les services de Réseau Biblio pour la prise en charge du déménagement et de la réorganisation de la nouvelle bibliothèque pour la somme de 8 999.75 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services du 25 mars 2014 et d'imputer cette dépense au poste budgétaire 22 70230 722.

ADOPTÉ

2014-04-510 Avis de motion – Modification au règlement no 1058-12 sur la protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes et la protection des berges

Je, Donald Riendeau, donne avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure, du règlement numéro 1058-12-01 modifiant le règlement no. 1058-12 de façon à ce que toute embarcation motorisée soit obligatoirement munie d'un récupérateur d'huiles usées et je demande que dispense de lecture soit faite.

2014-04-511 Ajout d'un arrêt pour le Transport adapté et collectif

CONSIDÉRANT le service de transport adapté et collectif desservant le territoire de Saint-Hippolyte;

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajouter un point d'arrêt additionnel pour les utilisateurs de ce transport;

Il est proposé par Yves Dagenais
Appuyé par Chantal Lachaine
Et unanimement résolu

2014-04-511 (suite)

D'ajouter un point d'arrêt devant l'édifice situé au 15, 67e avenue, dans le secteur Lac Bleu, pour le service de transport adapté et collectif.

ADOPTÉ

2014-04-512 Avis de motion - Règlement 1074-12-1 modifiant le règlement 1074-12 relatif aux politiques, conditions d'utilisation et tarifs prescrits pour la bibliothèque municipale

Je, Philippe Roy, donne avis de motion qu'à une prochaine réunion, je présenterai ou ferai présenter le règlement numéro 1074-12-1 modifiant le règlement 1074-12 relatif aux politiques, conditions d'utilisation et aux tarifs prescrits pour la bibliothèque municipale afin de préciser les frais de location pour les équipements et pour fixer l'horaire de la bibliothèque.

Rapport mensuel du Service des travaux publics

Le rapport mensuel du Service des travaux publics est déposé à la présente séance.

2014-04-513 Acquisition de terrains appartenant au ministère des Transport

CONSIDÉRANT que le MTQ met en vente certains terrains expropriés à l'époque de la construction du chemin des Hauteurs;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est intéressée par l'achat des lots #2 533 050 et #2 763 539;

CONSIDÉRANT la mise à prix fixée par le MTQ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Lemay
Appuyé par Yves Dagenais
Et unanimement résolu

D'accepter la proposition de vente de terrains de la part du MTQ pour les lots suivants :

- Lot 2 533 050 au coût de 930 \$, tel qu'établi par le document du MTQ daté du 20 février 2014;
- Lot 2 763 539 au coût de 2 940 \$, tel qu'établi par le document du MTQ daté du 13 février 2014.

De mandater Me Daniel Désilets, notaire, pour la préparation des documents inhérents à la transaction.

ADOPTÉ

2014-04-514

Acquisition de terrain sur le chemin du Lac Bertrand

CONSIDÉRANT la partie de terrain en bordure du chemin du Lac Bertrand située sur le territoire de la Municipalité de Saint-Hippolyte, identifiée comme étant le lot 22A ptie dans le rang 1 du canton Abercrombie et appartenant aux Apôtres de l'Amour Infini;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Hippolyte accepte la description technique préparée par M. Pierre Paquette, arpenteur géomètre, sous les minutes no 13 892 et qu'elle désire devenir propriétaire de cette partie de terrain;

CONSIDÉRANT que les Apôtres de l'Amour Infini sont d'accord pour céder cette partie de terrain à la Municipalité, tel que mentionné à la résolution datée du 29 avril 2013;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Lemay
Appuyé par Yves Dagenais
Et unanimement résolu

D'accepter la description technique minute 13 892 de M. Pierre Paquette, arpenteur géomètre, afin de procéder à l'acquisition du terrain, propriété des Apôtre de l'Amour Infini.

ADOPTÉ

2014-04-515

Allée piétonne sur le chemin du Lac Bleu

CONSIDÉRANT que le conseil juge opportun d'étudier la possibilité de faire une allée piétonne en bordure du chemin du Lac Bleu entre la 51^e Avenue et la 59^e Avenue;

CONSIDÉRANT les offres de service reçues par Équipe Laurence, Expert Conseil (2 900 \$, plus taxes) et Laurentides Experts Conseil (3 950 \$, plus taxes) sur la faisabilité du projet;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Chantal Lachaine
Appuyé par Denis Lemay
Et unanimement résolu

D'accorder le mandat au plus bas soumissionnaire soit Équipe Laurence, Expert Conseil au coût de 2 900 \$, plus taxes, pour l'étude de faisabilité d'une allée piétonne sur le chemin du Lac Bleu entre la 51^e Avenue et la 59^e Avenue et d'imputer la dépense au poste budgétaire 02-320-00-453.

ADOPTÉ

2014-01-516

Projet rue Lanthier - Phase III

CONSIDÉRANT le projet de construction de la phase III de la rue Lanthier;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'enregistrer des servitudes d'utilité publique et de procéder à l'acquisition de la rue;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Lemay
Appuyé par Yves Dagenais
Et unanimement résolu

2014-04-516 (suite)

De mandater Me Daniel Désilets, notaire, pour la préparation des documents requis pour la municipalisation des rues et l'acquisition des servitudes d'utilité publique de la phase III du projet de construction de la rue Lanthier.

ADOPTÉ

2014-04-517 Entente pour le raccordement électrique de la caserne située au 1255, chemin des Hauteurs

CONSIDÉRANT la construction de la nouvelle caserne incendie et les coûts inhérents au prolongement du réseau électrique;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de signer une entente de contribution aux coûts avec Hydro Québec;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Lemay
Appuyé par Yves Dagenais
Et unanimement résolu

D'autoriser M. Sylvain Vanier, directeur du Service des travaux publics, à signer, comme représentant de la Municipalité de Saint-Hippolyte, les ententes de contributions aux coûts avec Hydro Québec, en regard de l'alimentation électrique de la caserne incendie située au 1255, chemin des Hauteurs, pour les montants suivants :

Contribution travaux électriques	13 868.73 \$, plus taxes
Convention - Poteaux, ancrages et lignes sans usage en commun	768.00 \$, plus taxes

D'imputer la dépense au poste budgétaire 22 322 00 722.

ADOPTÉ

2014-04-518 Achat d'un camion pour le Service des travaux publics

CONSIDÉRANT que le conseil a attribué une somme au budget 2014 pour l'achat d'un véhicule de type pick-up;

CONSIDÉRANT les invitations et soumissions reçues :

St-Jérôme Chevrolet Buick GMC inc.	42 368,29 \$, taxes incluses
Boisvert Chevrolet Buick GMC Itée	49 791,07 \$, taxes incluses
Les Sommets Chevrolet Buick GMC Itée	45 697,96 \$, taxes incluses
Automont Chevrolet Buick GMC	n'a pas soumissionné

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Lemay
Appuyé par Donald Riendeau
Et unanimement résolu

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics, M. Sylvain Vanier, à procéder à l'achat d'un véhicule Chevrolet Silverado 2500 HD avec plate-forme de levage, gyrophare et une grille de protection au montant de 42 368,29 \$, taxes incluses, auprès du fournisseur St-Jérôme Chevrolet inc. et d'imputer la dépense au poste budgétaire 22 300 00 000 et de financer cette dépense par un emprunt au fond de roulement et remboursé sur cinq ans.

ADOPTÉ

CONSIDÉRANT les travaux prévus pour la réfection de pavage sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les budgets disponibles;

CONSIDÉRANT la demande de prix #781-14 pour la réparation et le nouveau pavage dans les limites de la Municipalité de Saint-Hippolyte;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et les plus bas soumissionnaires conformes;

SOUSSIONNAIRES	TYPE A Taxes incluses	TYPE B OPTION I Taxes incluses	TYPE B OPTION 2 Taxes incluses
Les Entreprises Guy Desjardins	----	1 834 488.56 \$	1 988 863.99 \$
Asphaltage Constructions Anor (1992) inc.	85 955.31 \$	1 808 276.13 \$	1 936 058.02 \$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	72 204.30 \$	2 327 072.60 \$	2 547 406.80 \$
Asphalte Desjardins inc.	83 429.63 \$	1 624 927.95 \$	1 731 901.75 \$
Uniroc Construction inc.	----	2 032 282.98 \$	2 179 936.41 \$
Pavage Jérômien inc	62 257.56 \$	2 198 789.02 \$	2 540 361.88 \$

CONSIDÉRANT que la soumission de Asphaltage Construction Anor (1992) inc. comporte une erreur dans la transposition du montant à l'item 1 de la section travaux de type B- option 1, augmentant le montant soumis de 226 800 \$;

CONSIDÉRANT l'article 2.5.5 du cahier des charges générales de la soumission, qui spécifie qu'en cas d'erreur dans les montants totaux, les prix unitaires prévaudront;

CONSIDÉRANT qu'après analyse, le conseil considère que les prix des travaux de type B - option 2 sont plus avantageux;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Lemay
Appuyé par Yves Dagenais
Et unanimement résolu

D'accorder le contrat pour la réparation et nouveau pavage dans les limites de la municipalité aux soumissionnaires suivants :

Type A / Réparation : Pavage Jérômien inc., selon les termes et conditions de la soumission n° 781-14.

Type B - Option 2/ Réfection : Asphalte Desjardins inc., selon les termes et conditions de la soumission n° 781-14.

D'imputer les dépenses appropriées aux règlements suivants, suite et conditionnellement à leur approbation, ainsi qu'au poste budgétaire 02-320-00-625 :

1040-11	Construction de la caserne
1045-11	Construction de la nouvelle bibliothèque
1060-12-1	Travaux de réfection sur une partie du chemin du Lac Bertrand
1085-13	Travaux de pavage sur la rue de la Montagne
1093-14	Réfection du pavage, 800 000 \$
1094-14	Travaux de correction aux structures de drainage.

ADOPTÉ

2014-04-520

Octroi de la soumission 782-14 - Location d'équipement avec opérateur pour travaux d'excavation

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire faire certains travaux au cours de la saison 2014 et qu'à cette fin, il est nécessaire de louer de l'équipement, avec opérateur;

CONSIDÉRANT la demande de prix n° 782-14 pour la location de camion, pelle mécanique, semi-remorque, niveleuse et rétrocaveuse;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

Les Excavations Serge Gingras
Les Excavations Gilles St-Onge
Excavation Kilkenny, 9084-6700 Qc inc.
Équipe Xcavatek inc.
Les Entreprises Pesant, 9108-4566 Qc inc.
Excavation P. Huot inc.
Pavage Jérômien inc.

CONSIDÉRANT les plus bas soumissionnaires conformes;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Lemay
Appuyé par Yves Dagenais
Et unanimement résolu

D'accorder les contrats pour la location d'équipement avec opérateur pour les travaux d'excavation aux plus bas soumissionnaires conformes selon les types d'équipement et en conformité avec les termes et conditions de la soumission n°782-14.

ADOPTÉ

2014-04-521

Octroi de la soumission 783-14 - Ramassage et déchiquetage de branches 2014 et collecte de sapins 2015

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler le service de ramassage et déchiquetage de branches ainsi que la collecte de sapins de Noël;

CONSIDÉRANT les invitations et soumissions reçues :

SOUSSIONNAIRE	TAUX HORAIRE AVANT TAXES
Les Entreprises Forestières Benoit Cloutier	90.00 \$
AGL Abattage d'arbres	144.75 \$
Coupe Forexpert inc.	90.00 \$
Les Entreprises Forestières Jean-Claude Boucher	100.00 \$
Arboriculture ECP	108.72 \$

CONSIDÉRANT que deux soumissions conformes affichent le même tarif horaire, qui s'avère le plus bas tarif des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la nécessité de retenir les services d'un seul des soumissionnaires;

CONSIDÉRANT que le choix fut déterminé par un tirage au sort effectué le 7 avril 2014, à 11h30, à l'hôtel de ville, à laquelle assistaient :

2014-04-521 (suite)

Mme Christiane Côté, directrice générale
M. Sylvain Vanier, directeur du Service des travaux publics
Mme Célène Lacroix, secrétaire de la direction générale
Mme Dominique Custeau, des Entreprises Forestières Benoit Cloutier

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Lemay
Appuyé par Philippe Roy
Et unanimement résolu

D'accorder le contrat pour le ramassage et déchiquetage de branches 2014 et collecte de sapins 2015, suite au tirage au sort effectué ce 7 avril 2014, à Coupe Forexpert inc., pour un tarif horaire de 90.00 \$, plus taxes, et d'imputer la dépense au poste budgétaire 02-453-30-459.

ADOPTÉ

2014-04-522 Règlement SQ-900-21 modifiant le règlement no SQ 900 sur la circulation et le stationnement - Stationnement sur une partie de la rue Bolduc

ATTENDU que le conseil juge opportun de réglementer le stationnement sur une partie de la rue Bolduc;

ATTENDU l'article 626 du code de circulation routière et le règlement SQ-900 concernant la circulation et le stationnement;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné le 3 mars 2014 et que dispense de lecture a été donnée;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Lemay
Appuyé par Yves Dagenais
Et unanimement résolu

ARTICLE 1

Afin d'interdire tout stationnement en bordure de la rue Bolduc du côté sud et sud-ouest, entre le chemin des Hauteurs et la limite de séparation des lots 2 764 095 et 2 764 096, l'annexe G du règlement SQ 900 est modifié par l'ajout des dispositions suivantes :

Le stationnement des véhicules est interdit en bordure de la rue Bolduc du côté sud et sud-ouest, entre le chemin des Hauteurs et la limite de séparation des lots 2 764 095 et 2 764 096.

ARTICLE 2

La zone d'interdiction sera identifiée par des panneaux de type P-150 qui doivent être installés en conformité avec le code de signalisation routière et l'inspecteur municipal est désigné pour installer et maintenir les panneaux requis.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

Rapport mensuel du Service d'urbanisme

Le rapport mensuel du service d'urbanisme est déposé à la présente séance.

2014-04-523

**Demande de dérogation mineure DDM 2014-0003 - 10,
325e avenue**

CONSIDÉRANT les permis émis pour une nouvelle résidence et un nouveau garage détaché sur la propriété située au 10, 325e avenue;

CONSIDÉRANT qu'une partie du garage a été implantée dans la cour avant;

CONSIDÉRANT que la cour avant n'a pas la profondeur requise de 20 mètres pour y permettre un garage;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, résolution numéro 2013-04-26;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal Le Sentier, édition du 14 mars 2014;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a entendu, à titre de consultation, tous les intéressés pendant cette séance;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Donald Riendeau
Appuyé par Denis Lemay
Et unanimement résolu

D'accepter la demande de dérogation mineure 2014-0003 affectant la propriété située au 10, 325e avenue qui consiste à autoriser, pour le garage détaché, un empiètement de 2,56 mètres à l'intérieur de la cour avant.

ADOPTÉ

2014-04-524

**Demande de dérogation mineure DDM 2014-0004 - 724,
chemin du lac-de-l'Achigan**

CONSIDÉRANT le permis émis pour l'agrandissement de la résidence;

CONSIDÉRANT qu'un des murs de l'agrandissement a été érigé à 4,75 mètres de la ligne latérale droite;

CONSIDÉRANT qu'une véranda été aménagée à partir de cet agrandissement et que celle-ci est située à 3,80 mètres de la ligne latérale droite;

CONSIDÉRANT que ces deux constructions ne sont pas conformes compte tenu que la norme est de 5 mètres;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, résolution numéro 2012-04-31;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal Le Sentier, édition du 14 mars 2014;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a entendu, à titre de consultation, tous les intéressés pendant cette séance;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Donald Riendeau
Appuyé par Denis Lemay
Et unanimement résolu

D'accepter la demande de dérogation mineure 2014-0004 affectant la propriété située au 724, Chemin du Lac-de-l'Achigan qui consiste à autoriser, pour la résidence, un empiètement de 1,20 mètre à l'intérieur de la marge latérale droite de 5 mètres.

ADOPTÉ

2014-04-525 Embauche d'un technicien en urbanisme

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures pour combler le poste de technicien en urbanisme au service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT les propositions reçues;

CONSIDÉRANT l'analyse des candidatures par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Donald Riendeau
Appuyé par Philippe Roy
Et unanimement résolu

De procéder à l'embauche de M. Luc Chiasson comme technicien en urbanisme au service d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Hippolyte à compter du 14 avril 2014 au taux horaire de 25.63 \$, les autres conditions étant prévues à la convention collective des employés syndiqués.

ADOPTÉ

2014-04-526 Rues municipales - Entretien des fossés et des bassins de sédimentation

CONSIDÉRANT les nouvelles rues construites dans le cadre de projets de développement résidentiel ;

CONSIDÉRANT que ces rues comportent un réseau de fossés pluviaux et des bassins de sédimentation ;

CONSIDÉRANT que le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs demande, avant d'émettre un certificat d'autorisation pour un projet de développement, une résolution du Conseil municipal confirmant que la Municipalité assurera l'entretien de ces fossés et bassins de sédimentation ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Donald Riendeau
Appuyé par Philippe Roy
Et unanimement résolu

Que le Conseil municipal confirme que la Municipalité assurera l'entretien des fossés et des bassins de sédimentation des nouvelles rues et ce, dès que celles-ci auront été municipalisées. Cet entretien se fera selon le plan d'entretien établi par l'ingénieur du projet et par le service des Travaux publics.

ADOPTÉ

Rapport mensuel du Service de l'environnement

Le rapport mensuel du service de l'Environnement est déposé à la présente séance.

2014-04-527

Avis de motion - Règlement 1091-13-2 modifiant le Règlement 1091-13 pourvoyant à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la Municipalité pour 2014

Je, Philippe Roy, donne avis de motion qu'à une assemblée subséquente, je présenterai ou ferai présenter un règlement modifiant le Règlement # 1091-13 pourvoyant à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la Municipalité pour l'exercice financier de l'année 2014 et je demande que dispense de lecture soit faite.

2014-04-528

Participation de M. Philippe Roy, conseiller municipal, au Forum national sur les lacs 2014

CONSIDÉRANT la tenue du 3^e Forum national sur les lacs les 11, 12 et 13 juin 2014 à Mont-Tremblant, organisé par les conseils régionaux en environnement;

CONSIDÉRANT que ce forum vise à rassembler les acteurs du milieu autour d'enjeux liés à la santé des lacs;

CONSIDÉRANT que la protection des lacs constitue un objectif majeur poursuivi par la Municipalité de Saint-Hippolyte;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Yves Dagenais
Appuyé par Chantal Lachaine
Et unanimement résolu

Que le Conseil municipal autorise M. Philippe Roy, conseiller municipal responsable des questions environnementales, à participer au Forum national sur les lacs qui aura lieu les 11, 12 et 13 juin 2014 et qu'il autorise le paiement des frais inhérents à ce forum.

ADOPTÉ

2014-04-529

Octroi du mandat professionnel pour l'élaboration de propositions d'aménagement de la cour du garage municipal

CONSIDÉRANT la demande d'offres de services pour l'élaboration de propositions d'aménagement de la cour du garage municipal ;

CONSIDÉRANT les offres reçues :

- Groupe Hémisphères : 7 415.89 \$;
- Laurentides Experts-conseils : 15 579.11 \$;
- Savaria Experts-conseils : 22 979.48 \$;

CONSIDÉRANT que le Groupe Hémisphères est le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Philippe Roy
Appuyé par Yves Dagenais
Et unanimement résolu

D'accorder le mandat professionnel pour l'élaboration de propositions d'aménagement de la cour du garage municipal au Groupe Hémisphères pour un montant de 7 415.89 \$ taxes incluses, le tout selon l'offre de service déposée à la Municipalité le 26 mars 2014.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-470-00-453.

ADOPTÉ

Rapport mensuel du Service des loisirs / culture et événements

Le rapport mensuel du service des événements et de la culture est déposé à la présente séance.

Rapport mensuel du Service des loisirs / sports et plein air et vie communautaire

Le rapport mensuel du service des loisirs est déposé à la présente séance.

2014-04-530 **Politique d'accréditation des organismes sans but lucratif**

CONSIDÉRANT que la Municipalité entend soutenir les organismes sans but lucratif qui poursuivent des objectifs s'inscrivant dans la mission et les orientations de la Municipalité, et visant l'amélioration de la qualité de vie des citoyens ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité veut se doter d'une politique d'accréditation qui prévoit des critères et objectifs précis que tout organisme sans but lucratif doit rencontrer afin d'être reconnu comme un « organisme accrédité » le rendant éligible à recevoir certains services ou aide financière de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que l'accréditation constitue un pré-requis pour l'obtention de toute forme d'aide de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Yves Dagenais
Appuyé par Chantal Lachaine
Et unanimement résolu

D'adopter la politique d'accréditation des organismes sans but lucratif afin que la Municipalité considère dès lors les organismes accrédités comme des associés privilégiés, ce qui les rend éligibles à recevoir certains services ou aide financière afin de réaliser leur mandat, ce type d'aide étant défini dans la *Politique d'aide aux organismes sans but lucratif*.

ADOPTÉ

2014-05-531 **Protocole d'entente entre Plein air Bruchési et la Municipalité de Saint-Hippolyte**

CONSIDÉRANT que la Municipalité tient à offrir aux jeunes de Saint-Hippolyte la possibilité de s'inscrire au camp de jour organisé par Plein air Bruchési ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Yves Dagenais
Appuyé par Chantal Lachaine
Et unanimement résolu

D'accorder, pour les enfants d'une même famille, une aide financière de :
23 \$ par semaine pour un premier enfant
33 \$ par semaine pour un deuxième enfant
43 \$ par semaine pour un troisième enfant et plus

D'autoriser le Maire et la directrice générale à signer un protocole d'entente avec Plein air Bruchési pour l'année 2014, le montant maximum pour cette entente est de 18 500 \$.

ADOPTÉ

2014-04-532

Horaire de la descente de bateaux et de la plage municipale

CONSIDÉRANT que la Municipalité tient à assurer un bon contrôle et un service de qualité pour la plage municipale et la descente de bateaux;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Yves Dagenais
Appuyé par Denis Lemay
Et unanimement résolu

D'instaurer l'horaire suivant :

Descente de bateaux :

Pour la période du 2 mai au 20 juin 2014 :
De 9 h à 17 h – à la Plage municipale

Pour la période du 21 juin au 1^{er} septembre 2014 :
De 9 h à 20 h – à la Plage municipale

Pour la période du 2 septembre au 13 octobre 2014 :
De 9 h à 17 h – à la Plage municipale

Les week-ends du 18, 19 et 25, 26 octobre 2014 :
De 10h à 16h – à la Plage municipale

Durant les semaines du 14 au 17 octobre et du 20 au 24 octobre, il sera possible que la Municipalité envoie un préposé sur rendez-vous seulement. Un avis d'au moins 24 heures à l'avance et des frais de 50 \$ par client seront applicables.

Plage municipale :

Ouverture : du 21 juin au 1er septembre 2014 : de 10 h à 17 h.

ADOPTÉ

Rapport mensuel du Service de protection incendie

Le rapport mensuel du service de Protection incendie est déposé à la présente séance.

2014-04-533

Embauche de personnel au service incendie

CONSIDÉRANT que nous devons embaucher deux pompiers pour combler les postes présentement vacants;

CONSIDÉRANT qu'une équipe doit être composée d'un lieutenant et de cinq pompiers;

CONSIDÉRANT que le service incendie a affiché une offre d'emploi pour le poste de pompier temps partiel sur le site internet de la Municipalité ainsi que sur celui de la RIMQ;

CONSIDÉRANT que vingt-deux candidats se sont présentés en entrevue;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Denis Lemay
Appuyé par Donald Riendeau
Et unanimement résolu

2014-04-533 (suite)

D'autoriser le directeur du service Sécurité incendie, M. Stephen Canestrari, à procéder à l'embauche de deux pompiers à temps partiel soient:

- Mathieu Vallières-Larocque, à compter du 10 avril 2014;
- Michaël Blain, à compter du 11 avril 2014.

D'autoriser la directrice générale, Mme Christiane Côté, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Hippolyte, les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2014-04-534 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par	Denis Lemay
Appuyé par	Philippe Roy
Et unanimement résolu	

De lever l'assemblée.

ADOPTÉ

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

Bruno Laroche, maire

Je, soussignée, certifie que chacune des résolutions consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte à sa séance tenue le 7 avril 2014

Christianne Côté, Directrice générale